DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 15 JUIN 2017

Délibération
n° 2017.06. 54.B

Salle de spectacles La Nef : demande de subvention auprès du département de la Charente

LE QUINZE JUIN DEUX MILLE DIX SEPT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 juin 2017**

Secrétaire de séance : Michel BUISSON

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Jacky BOUCHAUD à Jean-François DAURE

Excusé(s) :

François ELIE, Annie MARAIS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 JUIN 2017

DELIBERATION N° 2017.06. 54.B

EQUIPEMENTS DE DIFFUSION CULTURELLE	Rapporteur : **Monsieur DEZIER**

SALLE DE SPECTACLES LA NEF : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Dans le cadre de son activité de diffusion et d'accompagnement des pratiques artistiques dans le domaine des musiques actuelles, la salle de spectacles « La Nef » promeut la diffusion des œuvres de musiques actuelles en privilégiant des projets locaux et départementaux et des œuvres ayant peu ou pas d'exposition médiatique.

De plus des actions culturelles à destination des scolaires, sont menées auprès des collèges du département. Enfin, la majorité des abonnés est originaire du département.

Dans ce cadre, GrandAngoulême a sollicité une subvention de fonctionnement auprés du département d'un montant de 40 000 € par délibération n°128 B du bureau communautaire du 3 novembre 2016. Or, le département a finalement attribué 49 000 € pour le fonctionnement de La Nef.

En conséquence, je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter une subvention de fonctionnement d'un montant de 49 000 € auprès du département de la Charente pour l'année 2017.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **27 juin 2017**	**Affiché le :** **27 juin 2017**